

LES SOMMETS DU CINÉMA D'ANIMATION RÈGLEMENTS 2027

Les Sommets du cinéma d'animation célèbrent l'animation sous toutes ses formes, du patrimoine aux nouvelles tendances, avec un accent particulier mis sur la production canadienne actuelle. Unique au Québec, le festival se veut la vitrine d'un art qui a historiquement fait rayonner nos talents nationaux dans le monde entier. **La 25^e édition des Sommets se tiendra du 3 au 8 mai 2027.** Le festival est produit par la Cinémathèque québécoise.

QUELLES ŒUVRES PEUVENT ÊTRE SOUMISES EN SÉLECTION OFFICIELLE ?

Seules **les productions et coproductions canadiennes** sont éligibles pour la sélection officielle des Sommets du cinéma d'animation. Les œuvres admissibles doivent avoir été terminées **après le 1^{er} janvier 2026** et doivent être soumises **pour la première fois** aux Sommets.

Toutes les catégories d'animation sont admissibles, incluant les animations narratives, les animations documentaires, les animations expérimentales et les animations abstraites. La compétition est ouverte aux courts métrages, aux vidéoclips, aux films éducatifs et à la publicité. Les œuvres doivent avoir **une durée de moins de 30 minutes** pour être éligibles à l'un des volets compétitifs.

SOUSSION D'UN FILM

La personne responsable de la soumission doit fournir un lien pour le visionnage de l'œuvre et fournir un mot de passe si le lien est protégé. **Les liens et les mots de passe doivent être opérationnels jusqu'au 16 mai 2027.**

Les films non terminés lors de la soumission peuvent être considérés si la copie de visionnement indique un état d'avancement satisfaisant et si la personne responsable de la soumission peut s'engager à terminer le film un mois avant le début du festival. Si le comité de sélection désire visionner une version plus avancée du film, notre équipe entrera directement en contact avec la personne responsable de la soumission.

Dans le cas d'une série, le comité de sélection ne considèrera qu'un seul épisode. En conséquence, le-la soumissionnaire est invité-e à ne soumettre qu'un seul épisode.

○ **Sous-titres**

Les soumissions dans une autre langue que le français et l'anglais doivent être sous-titrées en français ou en anglais.

Le dossier d'inscription complet doit être soumis aux Sommets du cinéma d'animation **au plus tard le 5 février 2027 à 17 h**. Les soumissions reçues après le 5 février 2027 à 17 h seront rejetées.

Les soumissionnaires recevront une réponse concernant la sélection par courriel vers le début du mois de mars 2027.

SÉLECTION

La sélection officielle est effectuée par le comité de sélection. Les films peuvent être programmés dans les sections suivantes :

- Compétition professionnelle
- Compétition étudiante
- Compétition de films éducatifs ou de commande
- Compétition de vidéoclips
- Grand angle (hors compétition)
- Toute autre section jugée pertinente

Les données fournies lors de l'inscription seront utilisées dans divers outils de communications et pourront faire l'objet de traductions et de corrections. Le matériel demandé, y compris les images, peut aussi être utilisé pour les outils promotionnels du festival.

La personne responsable de l'inscription autorise les Sommets à diffuser des extraits de l'œuvre formellement sélectionnée, dès le dévoilement de la programmation du festival. Les extraits ne seront utilisés que pour la promotion des Sommets et de sa programmation sur le Web, les écrans de la Cinémathèque québécoise et, s'il y a lieu, dans les médias (émissions, entrevues, reportages télévisés ou numériques).

Les Sommets du cinéma d'animation sont un festival qualifiant pour les prix Écrans canadiens et le Gala Québec Cinéma.

PROJECTION

La copie de projection d'un film sélectionné doit arriver au plus tard le 2 avril 2027 en format DCP non crypté ou ProRes 422 HQ. Ils pourront être envoyés sur disque dur externe ou via la plateforme Mediashuttle de la Cinémathèque québécoise.

Les Sommets sont autorisés à présenter sans frais, lors de ses projections publiques, à des fins non commerciales, les œuvres ayant été soumises et sélectionnées. Cela comprend les projections en sélection officielle ainsi que d'éventuelles projections supplémentaires — projections scolaires, projections en plein air, projections régionales, etc. Les films retenus seront projetés jusqu'à quatre fois dans une salle de la Cinémathèque québécoise ou dans un lieu partenaire.

○ Sous-titrage

Les copies de projection doivent être sous-titrées en français ou en anglais si la langue du film est autre que le français ou l'anglais. Le public des Sommets est bilingue : nous recommandons vivement, dans la mesure du possible et bien que ce ne soit pas obligatoire, que les films en français soient sous-titrés en anglais, et que les films en anglais soient sous-titrés en français, pour une meilleure accessibilité.

○ Propriété de l'œuvre

La personne responsable de la soumission reconnaît détenir tous les droits et autorisations nécessaires à la projection de l'œuvre et garantit la Cinémathèque québécoise contre toute revendication, réclamation, contestation ou action juridique relative à la sélection et à la présentation du film.

INVITATIONS ET ACCRÉDITATIONS

Les cinéastes dont le film fait partie de la sélection officielle des Sommets recevront une accréditation pour l'édition en cours du festival. Cette accréditation offrira un accès à toutes les projections et activités. Veuillez noter que l'accréditation ne garantit pas l'accès aux projections et activités. Présentez-vous à notre billetterie afin de retirer votre billet avant les événements. L'accréditation donne droit à un (1) billet par séance ou activité.

Les cinéastes dont le film fait partie de la sélection officielle des Sommets recevront également une (1) invitation pour le film d'ouverture et de clôture du festival.

LES PRIX DES SOMMETS DU CINÉMA D'ANIMATION

Les films en compétition sont éligibles aux prix suivants :

- **Compétition professionnelle**
 - Grand Prix Guy-L.-Coté (meilleur film)
 - Prix spécial du jury — École NAD-UQAC
- **Compétition de vidéoclips**
 - Meilleur vidéoclip
- **Compétition de films éducatifs ou de commande**
 - Meilleur film éducatif ou de commande
- **Compétition étudiante**
 - Grand Prix Raoul-Barré (meilleur film étudiant)
 - Prix coup de cœur du jury de la compétition étudiante
- **Autres distinctions**
 - Prix du public (*compétitions éligibles : professionnelle, vidéoclips et films éducatifs ou de commande*)
 - Meilleur personnage (*toutes catégories*)

Cette liste peut faire l'objet de modifications sans préavis.

UTILISATION DES LAURIERS

○ Films sélectionnés

Les distributeur·trice·s et les ayants droit des films en sélection officielle s'engagent à utiliser les lauriers « Sélection officielle » dans leurs outils de communications et visuels promotionnels. Les lauriers vous seront envoyés par l'adjoint·e à la programmation du festival et pourront être utilisés après le dévoilement de la programmation.

○ Films lauréats

Les distributeur·trice·s et les ayants droit des films lauréats d'un prix des Sommets s'engagent à utiliser le laurier correspondant au prix reçu dans leurs outils de communications et visuels promotionnels. Les lauriers vous seront envoyés par l'adjoint·e à la programmation du festival à la suite de la remise des prix.

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

La Cinémathèque québécoise accorde, depuis toujours dans le cadre de ses activités une grande importance à la vie privée. Vous pouvez consulter notre politique de confidentialité au cinematheque.qc.ca. Pour toute question entourant la protection des renseignements personnels à la Cinémathèque québécoise, n'hésitez pas à nous contacter au vieprivee@cinematheque.qc.ca.